

« QUARTIER DE GALLY 2 »
78000 – VERSAILLES

« Gamme Inspiration »

« Maisons individuelles »
8 maisons en bande

NOTICE DESCRIPTIVE
ARRETE DU 10 MAI 1968



Image non contractuelle

ICADE PROMOTION
Immeuble OPEN
27, avenue Camille Desmoulins
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Architecte : Jean-Christophe QUINTON architecte
Adresse : 18, rue de la Grange Batelière

NOTICE DESCRIPTIVE

Notice descriptive prévue par l'article R-261-13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968. (JO – 29 juin 1968).

Les caractéristiques techniques sont définies par :

- la présente notice,
- les normes AFNOR d'application obligatoire,
- les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de construction et de sécurité en vigueur à la date du dépôt du permis de construire de l'opération,
- la conformité à la Réglementation Energétique (RE2020) et à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA).

Cette opération bénéficiera du label NF Habitat HQE délivré par CERQUAL (organisme certificateur).

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure (tel qu'ajout ou suppression de poteaux, murs ou poutre en béton) et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc..) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré etc.
- Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle dispositions de prestations prévues

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.

Cette notice concerne les lots :

C1 M01 – C1 M02 – C1 M03 – C1 M04

C2 M01 – C2 M02 – C2 M03 – C2 M04.

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DU PARKING et de la MAISON	5
1.1	INFRASTRUCTURE.....	5
1.2	MURS ET OSSATURES	5
1.3	PLANCHERS.....	6
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5	ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE.....	7
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	7
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.8	TOITURES.....	8
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	9
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	9
2.2	REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)	10
2.3	PLAFONDS (sauf peintures)	10
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	10
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE.....	11
2.6	MENUISERIES INTERIEURES.....	11
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	12
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	12
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	13
3	ANNEXES PRIVATIVES	18
3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	18
3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS (<i>PARKING HORS DE L'EMPRISE DU BATIMENT</i>).....	19
3.3	PARKINGS EXTERIEURS.....	20
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	20
4.1	CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC COLLECTIF.	20
4.2	CAGES D'ESCALIERS	20
4.3	LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES.....	20
4.4	LOCAUX SOCIAUX	20
4.5	LOCAUX TECHNIQUES.....	20
4.6	CONCIERGERIE.....	20
5	EQUIPEMENTS GENERAUX	21
5.1	ASCENSEURS D'ACCES AU PARKING.....	21
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	21
5.3	TELECOMMUNICATION	21
5.4	EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	21

5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	21
5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	21
5.7	ALIMENTATION GAZ.....	21
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	21
5.9	ALARME TECHNIQUES	22
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS.....	22
6.1	VOIRIE ET PARKING.....	22
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS	22
6.3	ESPACES VERTS.....	22
6.4	AIRE DE JEUX.....	23
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	23
6.6	CLOTURES	23
6.7	RESEAUX DIVERS.....	24

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE LA MAISON ET DU PARKING EN

INFRASTRUCTURE.

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles :

Fouilles en pleine masse avec évacuation des terres excédentaires.

1.1.2 Fondations :

Les fondations de tous les ouvrages des bâtiments seront réalisées conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.1.3 Plancher bas sous-sol :

Dallage du parking en béton armé, aspect surfacé réalisé conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs des sous-sols :

1.2.1.1 Murs périphériques du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé conformément à l'étude de structure.

Protection étanche appliquée sur les murs enterrés autres que ceux réalisés par projection de béton directement contre terre si prescrite par le géotechnicien.

Finition : béton brut

1.2.1.2 Murs de refends du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé, épaisseur suivant l'étude de structure.

Finition : béton brut.

1.2.2 Murs de façades :

Suivant l'étude de structure les murs, les allèges et les trumeaux seront réalisés en maxi brique de terre cuite d'épaisseur adaptée.

Suivant les résultats de l'étude thermique, les murs recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur ou à l'extérieur même si la représentation graphique ne figure pas ou diffère du plan de vente.

Revêtements de façades suivant plans architecte :

- Maxi brique apparente ou équivalent selon permis de construire

1.2.3 Murs pignons :

Dito 1.2.2

1.2.4 Murs mitoyens :

Murs réalisés en maçonnerie parpaing, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.5 Murs extérieurs divers :

Dito 1.2.2

1.2.6 Murs de refends :

Murs réalisés en béton armé, ou maçonnerie parpaing, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

Sans objet.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants :

Plancher en bois à solives apparent suivant détails architecte.

Elles recevront dans les logements une chape sèche avec interposition d'un résilient acoustique.

Un ravaillage est prévu pour le passage des réseaux selon détails architecte.

1.3.2 Plancher sous terrasse :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront une isolation suivant l'étude thermique.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :

Idem 1.3.1.

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront au droit des logements une isolation disposée au-dessus et/ou au-dessous des planchers suivant les études thermiques et acoustiques

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales :

Cloisons à ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre, d'une épaisseur totale de 72 mm.

Mise en œuvre de laine de verre entre les plaques de plâtre.

Les joints entre les panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service :

Dito 1.4.1 avec parement hydrofuge au droit des cloisons soumises aux projections d'eau.

1.5 ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE

1.5.1 Escaliers d'accès aux paliers d'étages :

Escaliers des maisons seront en bois massif de configuration 1/4 tournant ou demi tournant volées droites tournant mis en œuvre de dalle à dalle en comprenant les revêtements de sol.

Détails voir 2.6.8

1.5.2 Escaliers d'accès au sous-sol :

En béton armé, de type droit ou hélicoïdal tournant simple ou double, avec marches et contremarches dressées pour recevoir une peinture de sol. Les escaliers seront désolidarisés des structures verticales.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée :

Sans objets.

1.6.2 Conduits de ventilation :

La ventilation des logements sera de type mécanique contrôlée (VMC) simple flux individuelle. Les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides seront raccordées aux conduits métalliques galvanisés placés à l'intérieur des gaines techniques des logements. Les caissons d'extraction seront placés au plafond de SDE au dernier niveau.

1.6.3 Conduits d'air frais :

Selon les locaux les conduits d'air frais seront métalliques ou maçonnés.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie :

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie collective :

Ventilation naturelle suivant réglementation

1.6.6 Ventilation des parkings :

Conduits maçonnés avec ventilation naturelle ou mécanique suivant réglementation en vigueur

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales :

Les chutes d'eaux pluviales des toitures seront en zinc ou PVC et disposées en gaines techniques et/ou en façades.

Pour les balcons, loggias et terrasses, les évacuations seront de type « trop-plein » ou descentes en zinc.

1.7.2 Chutes d'eaux usées et eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées et eaux vannes seront en PVC. Une trappe de visite sera prévue sur chaque gaine et à chaque niveau exceptée contrainte technique particulière.

1.7.3 Canalisations en sous-sol et sous dallage :

Les canalisations en sous-sol seront en PVC. Elles chemineront en apparent et pourront transiter par les parties privatives (cave, place de parking, boîte).

Les réseaux sous dallage seront en PVC.

1.7.4 Branchements aux égouts :

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public conformément à la réglementation et aux exigences du concessionnaire.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

Charpente : En bois, fermettes industrielles ou traditionnelles.

Couverture : en zinc selon plans architecte.

Le plafond sous charpente sera réalisé en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique ou en plancher béton.

1.8.2 Etanchéité et accessoires :

1.8.2.1 Terrasses inaccessibles :

Sans objet.

1.8.2.2 Terrasses accessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de locaux chauffés. La protection de l'étanchéité sera assurée par des dalles bois sur plots.

1.8.2.3 1.8.2.3.Terrasses Jardins à RDC :

Etanchéité par complexe multicouches type Graviphane auto protégé y compris les relevés sur façades.

1.8.3 Souches de désenfumage, ventilation et conduits divers :

Sans objet.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Choix des matériaux dans la gamme « INSPIRATION » d'Icade Promotion

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :

Revêtement parquet contrecollé ESSENTIEL REGULAR NATUREL finition chêne de marque BERRY ALLOC, collé sur la chape acoustique avec plinthes en bois peint hauteur 10 cm.
Ou parquet Massif TRADI DECO 70 de chez compagnie française du parquet.

Barre de seuil ou cornière d'arrêt aux changements de nature de revêtements de sols.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides :

2.1.2.1 Cuisine, salle de bain, salle d'eau, wc

Carrelage suivant plan de vente.

Carrelage en grès Cérame émaillé format 60X60 cm référence BETON EVOLUTION de marque ARTE ONE ou référence GALICE ou NOOBA de marque ARTE HOME ou référence KEVIN ou TECHSTONE de marque ARTE DESIGN;

ou

Carrelage en grès Cérame émaillé format 60X60 cm référence OPERA ou CAPOEIRA de marque DECOCERAM;

ou

Carrelage en grès Cérame émaillé effet bois format 15x60 cm référence GREEN de marque ARTE HOME ou format 20x60 cm référence CHILL de marque DECOCERAM ;

collé sur résilient acoustique ou sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique.
Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.3 Sols des balcons et loggias :

Dalles bois posées sur plots suivant plans.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 **Revêtements muraux des pièces humides :**

Faïence murale au choix :

- Format 25x75 cm référence REPLACE de marque RAGNO. Format 30X60 référence ICEBERG de marque ARTE ONE ou référence MAGIC ou NOOBA de marque ARTE HOME ou référence TECHSTONE ou JUNO de marque ARTE DESIGN ou référence ARPEGGIO de marque DECOCERAM.
- Format 60x60 référence OPERA de marque DECOCERAM

Dans la cuisine : Pas de faïence de prévue mais possibilité de prendre l'option gratuite « équipement cuisine » suivant l'art 2.9.1.1. de la présente notice.

Dans la salle d'eau et salle de bain

Sur tous les murs toute hauteur.

2.2.2 **Revêtements muraux des autres pièces :**

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au paragraphe 2.5.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1 **Plafonds des pièces intérieures :**

Les plafonds seront en majorité en bois entre solives avec des faux plafonds bois ou placo ponctuellement. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.5.

2.3.2 **Plafonds des séchoirs :**

Sans objet.

2.3.3 **Plafonds des loggias :**

Sans objet.

2.3.4 **Sous-faces des balcons :**

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 **Menuiseries extérieures des pièces principales :**

Menuiseries extérieures en bois ouvrant à la française, dimensions suivant plans architectes. Double vitrage conforme aux études thermique et acoustique.

2.4.2 **Menuiseries extérieures des pièces de service :**

Dito 2.4.1. Les fenêtres des cuisines seront de type oscillo-battant.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales :

Toutes les baies des logements seront équipées de volets bois pliables suivant plans de vente.

2.5.2 Pièces de service :

Les fenêtres et jours de souffrance en imposte des salles d'eau ou salles de bain ne seront pas occultés. Ils recevront au RDC un vitrage retardateur d'effraction ou une grille de défense métallique. Localisation suivant plans de vente.

Les fenêtres pourront être équipées de volets bois pliables suivant plans de vente.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis :

Huisseries et bâtis métalliques ou bois pour toutes les portes de chez KEYOR ou de chez HUET. Bâtis en bois ou métalliques pour les trappes de visite des gaines techniques.

2.6.2 Portes intérieures :

Portes isoplanes, de hauteur standard 214 cm, alvéolaire matricée à recouvrement finition laquée usine référence ALVEO ARKOZE de marque HUET ou alvéolaire matricée à recouvrement finition pré peinte référence PREMABOIS ALVEOLAIRE type ESCALE M de marque KEYOR. Béquillage double sur rosace modèle MUZE finition CHROME VELOURS de marque VACHETTE.

Ferrage par paumelles apparentes.

Pour les portes d'accès aux WC, salles de bains, salle d'eau : bec de cane à condamnation, avec décondamnation extérieure.

Pour les portes des chambres : serrure à clé.

2.6.3 Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.4 Porte palière :

La porte d'entrée donnant sur l'extérieur sera en bois à âme pleine suivant détails de l'architecte. Béquillage double sur plaque avec protecteur de canon modèle SECUMAX ONE finition ANODINOX de chez VACHETTE ou équivalent. Ferrage par paumelles apparentes.

Serrure 5 points, classée A2P* de marque VACHETTE référence 5900 SPN1, cylindre européen VACHETTE VOLT N1 avec carte de propriété et 4 clés sur organigramme permettant également l'ouverture des portes des parties communes (accès sous-sol, local vélos, local ordures ménagères...). Seuil à la suisse en bois verni ou aluminium.

Butée de porte.
Microviseur.

2.6.5 Portes de placard :

Les portes de placards seront en panneaux agglomérés de 10mm d'épaisseur finition au choix de marque SOGAL.

Les portes de placards, dont un avec miroir, feront toute la hauteur de la pièce :

- Si largeur < 0.90m : portes battantes
- Si largeur > 0.90m : portes coulissantes

2.6.6 Portes de locaux de rangement :

Dito 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages :

Encadrements des huisseries incorporées dans le gros œuvre avec champlat sapin à peindre.

2.6.8 Escalier bois :

Escalier intérieur en bois au choix de la Maîtrise d'Ouvrage.

Les marches, limons, balustres, poteaux, paliers et fût seront en bois. Mise en place de contremarches si présence d'un local sous l'escalier suivant plan de vente. Si nécessité d'un garde-corps sur le palier d'arrivée, celui-ci sera de même composition que l'escalier.

Pose de mains courantes en bois lamellé collé suivant réglementation.

Finition par lasure.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps :

Garde-corps métalliques, finition thermo-laquée (modèle suivant plans architecte).

2.7.2 Grille de protection des baies :

Grilles métalliques finition peinte ou thermo-laquée.

2.7.3 Ouvrages divers :

Les séparatifs de balcons, loggias ou terrasses, d'une hauteur minimale de 1,80 m, seront réalisés en verre dépoli, ou en bois ou tout autre matériau conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur menuiseries extérieures bois :

Suivant plans, préparation des supports, peinture ou lasure.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections :

En cas de volets bois, application d'une lasure ou peinture.

2.8.1.3 Sur serrureries :

Application d'une protection antirouille et deux couches de peinture satinée ou thermo-laquage usine.

2.8.2 Peintures intérieures :

2.8.2.1 Sur menuiseries :

Préparation des supports, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.2.2 Sur murs :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche satinée.

2.8.2.3 Sur plafonds :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche satinée.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers :

Préparation du support, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.3 Papiers peints :

Sans objet.

2.8.4 Tentures :

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers :

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie :

Il n'est pas prévu d'équipement dans la cuisine. Attentes bouchonnées eau froide, eau chaude et évacuation.

Toutefois l'acquéreur aura la possibilité de choisir sans incidence financière l'option suivante :

- *Fourniture et pose d'un évier en inox 18/10° avec vidage à bouchon, 1 ou 2 bacs, 1 égouttoir avec réservation pour machine à laver suivant plan architecte. Cet évier sera équipé d'un mitigeur référence ULYSSE de chez IDEAL STANDARD.*
- *Fourniture et pose d'un meuble sous évier en panneau mélaminé blanc 2 portes sur pieds avec plinthe.*
- *Fourniture et pose au-dessus de l'évier de faïence blanche format 20x20 cm en crédence sur 0.60m de hauteur y compris retours si celui-ci est placé dans un angle.*

Le choix de cette option devra être validée par l'acquéreur lors de l'élaboration de la fiche de choix chez **ICADE promotion**.

2.9.1.2 Appareils et mobilier :

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge :

Sans objet.

2.9.2 **Equipements sanitaires et plomberie :**

2.9.2.1 Distribution d'eau froide :

Colonnes montantes accessibles en gaines dans les maisons, réalisées en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la). Le réseau de distribution d'eau froide sanitaire principal à l'intérieur des maisons sera réalisé en distribution apparente (en faux plafond, plénums et gaines techniques, entre ou sous les solives bois). Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage :

2.9.2.3 Sans objet. Production et distribution d'eau chaude individuelle :

Les maisons seront raccordées au réseau de chaleur qui fonctionne via la biomasse et la géothermie. Dans chaque maison, la distribution d'eau chaude sanitaire sera réalisée depuis la panoplie de comptage en placard technique sous escalier. Elle sera réalisée sous la forme d'une distribution hydraul câblée incorporée en dalle (ou ravoirage), dans les cloisons, dans les plénums et gaines techniques.

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.4 Evacuations :

Chaque appareil sanitaire sera raccordé au réseau d'évacuation par un siphon. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires seront réalisées en tuyaux PVC rigide apparents.

2.9.2.5 Gaz :

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente :

Pour chaque logement : 1 branchement lave-vaisselle dans la cuisine, 1 branchement lave-linge dans la cuisine ou dans la salle de bain ou autre suivant plan de vente.

2.9.2.7 Appareils sanitaires :

- Baignoire en acrylique modèle ULYSSE chez PORCHER/IDEAL STANDARD, dimensions 170x75 cm.
- Receveur de douche acrylique référence PLENITUDE de chez ALTERNA ou receveur céramique de référence SEDUCTA de marque ALTERNA, dimension 90X90 ou 80X120cm suivant plan de vente.
- Meuble vasque suspendu avec plan vasque blanc en grès, 2 tiroirs en panneau stratifié (coloris au choix), miroir accroché rétroéclairant modèle INFINITI de marque CHENE VERT ou équivalent, largeur suivant plan de vente.
- WC suspendu modèle DAILY O sans bride de marque ALTERNA avec abattant en PVC blanc rigide.
- Lave-main modèle ULYSSE de chez PORCHER/IDEAL STANDARD suivant plan de vente

2.9.2.8 Robinetterie :

- Robinetterie vasque et lave-main : Mitigeur tête céramique référence EUROSMT de chez GROHE.
- Robinetterie douche et baignoire : Mitigeur thermostatique référence G800 COSMOPOLITAN de chez GROHE avec douchette TEMPESTA COSMO 100 3 jets de chez GROHE.

2.9.2.9 Accessoires divers :

Prise électrique étanche et robinet de puisage pour jardin ou terrasse accessible ou balcon d'une surface supérieure à 10 m².

2.9.3 Equipements électriques :

2.9.3.1 Type d'installation :

L'installation sera conforme la nouvelle norme NF C 15 100.

Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

L'appareillage électrique sera de type CELIANE blanc de chez LEGRAND ou UNICA blanc de chez SCHNEIDER.

2.9.3.2 Puissance :

Selon les notes de calculs du bureau d'études.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce :

Tableau des équipements

Séjour	1 prise de courant (PC) par tranche de 4m ² avec 5 PC minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	2 prises de communication RJ45
Chambre principale	4 PC dont 1 à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Autres chambres	3 PC	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Cuisine	1 terminal pour cuisinière ou plaques de cuisson 32A 1 PC pour four 1 PC pour lave-vaisselle 1 PC pour lave-linge (pouvant être positionnée dans salle de bain suivant plan de vente) 1 PC pour réfrigérateur 4 PC à hauteur 1,20m 1 PC à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteur double	
Salles de bains et salles d'eau	2 PC pour la 1 ^{ère} SDB dont 1 à proximité de l'interrupteur 1PC par salle d'eau secondaire	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus du lavabo commandés par un interrupteur double	
WC	1 PC pour le 1 ^{er} WC du logement à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	
Entrée dégagement	- 1 PC si surface > 4m ²	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	1 détecteur de fumée dans le dégagement

2.9.3.4 Sonnerie de portes palières :

Bouton-poussoir sur le palier et sonnerie.

2.9.3.5 Domotique

Pré-équipement (câble torsadé grade 3S) dans chaque logement permettant la mise en place ultérieure de solutions domotiques composé de :

- Prises de communication suivant tableau de répartition du paragraphe 2.9.3.3.
- Tableau de communication permettant d'intégrer une box opérateur (à la charge de l'acquéreur)

Equipement domotique :

- Gateway (passerelle IP) intégrée dans une prise de courant ou dans le thermostat ou dans le tableau d'abonné
- Têtes thermostatiques connectées dans le séjour et les chambres permettant la gestion du chauffage par pièce en local et à distance via smartphone ou tablette (non fournis).
- Interrupteurs du séjour et des chambres connectées permettant l'allumage et l'extinction des points lumineux en local et à distance via smartphone ou tablette (non fournis).

Les équipements domotiques seront de marque LEGRAND / NETATMO ou SCHNEIDER.

La mise en service et l'installation de la passerelle IP et des éléments connectés ainsi qu'une formation par un prestataire spécialisé mandaté par ICADE seront effectuées un mois après la livraison sous réserve de la présence dans le logement d'une connexion internet WI-FI à la charge de l'occupant.

Cette installation permettra à l'acquéreur d'ajouter, en option d'autres fonctionnalités domotiques compatibles avec le matériel déjà installé comme l'installation vidéo, assistant vocal...

2.9.4 Chauffage / cheminées / Ventilations :

2.9.4.1 Type d'installation :

Raccordement au réseau de chaleur de biomasse et de géothermie.

2.9.4.2 Température garantie dans les diverses pièces par température extérieure minimale de -7° :

Conformément à la réglementation thermique en vigueur les pièces d'eau pourront être chauffées à 20° et les autres à 19°.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur :

Les puissances des appareils d'émission de chaleur seront conformes à l'étude thermique et à la note de calcul des déperditions de l'opération.

Les appareils d'émission de chaleur seront des radiateurs à eau chaude en panneau acier lisse thermo laqué blanc modèle ARTIS PLAN VERTICAL de chez DE DIETRICH ou THEMA VERTICAL de chez HM ou équivalent, équipés de robinets à têtes thermostatiques.

Dans les salles de bain et salles d'eau, il sera installé un radiateur sèche-serviette mixte de couleur blanche modèle DORIS digital de chez ATLANTIC.

Les dimensions et puissances seront conformes à l'étude thermique.

2.9.4.4 Conduits de fumée dans le logement :

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation :

L'installation collective d'extraction de l'air vicié comprendra un caisson d'extraction, un réseau aéraulique des bouches d'extraction dans les pièces humides des logements.

Les bouches d'extraction seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais :

Les prises d'air frais pour la ventilation seront assurées par des grilles d'entrée d'air implantées soit dans les coffres de volets roulants, soit dans les menuiseries extérieures, soit dans les murs de façade. Les prises d'air frais seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards :

2.9.5.1 Placards :

Aménagement de placard en mélaminé blanc :

- Si largeur < 1 m : tringle inox avec tablette chapelière
- Si largeur > 1 m : aménagement avec étagères, tringle inox et tablette chapelière.

2.9.5.2 Pièces de rangement (dressing) :

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications :

2.9.6.1 Radio TV :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.2 Téléphone :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.7 Autres équipements :

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 LOCAL VELOS

3.1.1 Murs et cloisons :

Peinture vinylique suivant plans archi.

3.1.2 Plafonds :

Béton brut et/ou isolation thermique.

3.1.3 Sols :

Peinture anti-poussière suivant plans archi.

3.1.4 Portes d'accès :

Porte bois ou porte métallique, finition à peindre, équipée d'une serrure à canon européen et d'un ferme-porte.

3.1.5 Ventilation naturelle :

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique :

Un point lumineux sur minuterie.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

Les places de parking ne seront pas boxées.

3.2.1 Murs et cloisons :

Murs et cloisons en béton ou maçonnerie finition brut.

3.2.2 Plafonds :

Béton brut et/ou isolation thermique suivant réglementation.

3.2.3 Sols :

Marquage au sol des emplacements par peinture.

Marquage au sol des places adaptées pour personnes à mobilité réduite par peinture.

Numérotation des emplacements au pochoir au sol ou au mur.

Dallage en béton surfacé.

3.2.4 Portes d'accès :

3.2.4.1 Portes intérieures :

Portes à âme pleine peinte avec isolation au feu conforme à la réglementation.

3.2.4.2 Porte d'accès voiture :

Porte automatique basculante ou coulissante avec tablier habillé d'une tôle d'acier thermolaquée, commandée par télécommande.

Fourniture d'une télécommande pour chaque place.

3.2.5 Ventilation naturelle :

Ventilation naturelle ou mécanique, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique :

Eclairage par tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA, dont 1/3 en allumage fixe permanent et 2/3 commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou par détecteurs de présence, et automatiquement par ouverture de la porte de parking.

Blocs de sécurité autonomes disposés suivant réglementation.

3.2.7 Recharge véhicule électrique

Les emplacements de parkings seront pré-équipés d'un fourreau ou chemin de câble en partie centrale permettant le raccordement électrique entre la place de parking et le local recevant le compteur divisionnaire suivant plan.

Le câble de raccordement, la borne de recharge et le compteur divisionnaire restent à la charge de l'acquéreur et soumis au règlement de copropriété.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sols :

Sans objet.

3.3.2 Délimitation au sol :

Sans objet.

3.3.3 Système de repérage :

Sans objet.

3.3.4 Système de condamnation de l'accès :

Sans objet.

3.4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES DU PARKING.

3.4.1 Sols des paliers et sas :

Peinture anti-poussière.

3.4.2 Murs des paliers et sas :

Application d'une peinture vinylique ou enduit bagar.

3.4.3 Plafonds des paliers et sas :

Béton brut et/ou isolation thermique en vigueur.

3.4.4 Portes d'accès :

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles et serrure bec de canne.

Quincaillerie : Ensemble sur plaque modèle MUZE de chez VACHETTE.

3.4.5 Rampe d'accès :

En béton suivant plan architecte.

3.4.6 Equipement électrique :

Eclairage tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA ou hublot LED type VOILA ACCESS de marque SECURLITE commandés par boutons poussoirs et minuterie.

4 EQUIPEMENTS GENERAUX

4.1 ASCENSEURS D'ACCES AU PARKING.

Le parking en sous-sol desservi par 2 ascenseurs dans les maisons en bandes MB1 et MB2 avec digicode ou contacteur à clé intégré dans la cabine pour accès au sous-sol et sur le palier au sous-sol.

Revêtement sol : Dito Hall d'entrée,

Revêtement mural : peinture

Eclairage en faux-plafond, barre d'appui, façades palières à peindre à tous les niveaux sauf RDC en inox.

4.2 TELECOMMUNICATION

Câblage complet de chaque maison en attente raccordement par Orange.

Si techniquement possible suivant les prescriptions des opérateurs, raccordement des maisons à la fibre via opérateurs téléphoniques.

4.3 ALIMENTATION EN EAU

Local d'eau prévu selon plans architectes.

4.4 ALIMENTATION GAZ

Sans objet.

4.5 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Raccordement avec coffret individuel et comptage pour chaque maison dans la gaine technique selon plan de vente.

4.6 ALARMES TECHNIQUES

A prévoir selon la réglementation (ascenseurs, VMC, relevage...).

5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS

5.1 VOIRIE ET PARKING

5.1.1 Voirie d'accès :

Voirie en enrobé ou en béton désactivé suivant plans de masse.

5.1.2 Cheminements :

Cheminements en enrobé ou en béton désactivé suivant plans de masse.

5.1.3 Parkings visiteurs :

Sans objet.

5.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

Chemins d'accès aux entrées en stabilisé, pavés pierre ou autre revêtement minéral selon plan des aménagements extérieurs.

5.3 ESPACES VERTS

5.3.1 Aires de repos :

Sans objet.

5.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs :

Plantations conformes au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

5.3.3 Engazonnement :

Conformément au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

5.3.4 Arrosage :

Robinet de puisage si besoin pour l'arrosage du jardin (localisation suivant plan).

5.3.5 Bassin décoratif :

Sans objet.

5.3.6 Chemins :

Chemins en stabilisé suivant plan des aménagements extérieurs.

5.4 AIRE DE JEUX

Sans objet.

5.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

5.5.1 Signalisation de l'entrée :

Sans objet.

5.5.2 Eclairage des voiries :

Par bornes ou candélabres, description et localisation suivant étude d'éclairage et plans architecte.

5.6 CLOTURES

5.6.1 Sur rue :

Barreaudage rigide suivant plans de permis de construire.

5.6.2 Avec les propriétés voisines :

Panneaux de grillage rigide fixés sur poteaux ou autre matériau suivant plans de permis de construire. Certaines clôtures existantes avant la construction de l'immeuble pourront être conservées.

5.6.3 Entre jardins privatifs :

Grillage souple simple torsion d'une hauteur de 1,20 minimum doublé d'une haie végétale d'un côté suivant plan.

5.7 RESEAUX DIVERS

5.7.1 Eau :

Raccordement sur réseau public.

5.7.2 Gaz :

Raccordement sur réseau public.

5.7.3 Electricité :

Raccordement sur réseau public.

5.7.4 Postes d'incendie, extincteurs :

Les extincteurs seront disposés dans le parking du sous-sol et dans les locaux à risques suivant réglementation incendie.

5.7.5 Egouts :

Raccordement sur réseau public.

5.7.6 Epuration des eaux :

Sans objet.

5.7.7 Télécommunication :

Raccordement sur la chambre Telecom de proximité.

5.7.8 Drainage du terrain :

Conformément aux préconisations du rapport de sol.

5.7.9 Evacuation des eaux de pluie et ruissellement sur les terrains, espaces verts chemins, aires, cours et jeux :

Evacuation des eaux de pluie des cheminements et voiries en revêtement imperméable par regards à grille ou caniveaux raccordés à l'égout, suivant plans de l'architecte.

Évacuation naturelle des espaces verts et cheminements perméables par infiltration.

Raccordement sur réseau public via un système de rétention (rétention naturelle ou bassin de rétention suivant exigences du permis de construire).

Travaux modificatifs acquéreurs :



Les demandes de travaux modificatifs sont possibles jusqu'à l'ordre de service de démarrage travaux et après avis de l'architecte (étude de faisabilité). Les incidences financières sont à la charge des acquéreurs.

Pour ICADE PROMOTION

Pour le RESERVATAIRE

« QUARTIER DE GALLY 2 »
78000 – VERSAILLES

« Gamme Inspiration »

« Maisons individuelles »
10 maisons jumelées

NOTICE DESCRIPTIVE
ARRETE DU 10 MAI 1968



Image non contractuelle

ICADE PROMOTION
Immeuble OPEN
27, avenue Camille Desmoulins
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Architecte : Jean-Christophe QUINTON architecte
Adresse : 18, rue de la Grange Batelière

NOTICE DESCRIPTIVE

Notice descriptive prévue par l'article R-261-13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968. (JO – 29 juin 1968).

Les caractéristiques techniques sont définies par :

- la présente notice,
- les normes AFNOR d'application obligatoire,
- les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de construction et de sécurité en vigueur à la date du dépôt du permis de construire de l'opération,
- la conformité à la Réglementation Energétique (RE2020) et à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA).

Cette opération bénéficiera du label NF Habitat HQE délivré par CERQUAL (organisme certificateur).

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure (tel qu'ajout ou suppression de poteaux, murs ou poutre en béton) et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc..) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré etc.
- Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle dispositions de prestations prévues

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.

Cette notice concerne les lots : C2 J01 – C2 J02 – C2 J03 – C2 J04 - C1 J05 – C2 J06 – C2 J07 – C2 J08 – C2 J09 – C2 J10

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DU PARKING et de la MAISON	5
1.1	INFRASTRUCTURE.....	5
1.2	MURS ET OSSATURES	5
1.3	PLANCHERS.....	6
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5	ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE.....	7
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	7
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.8	TOITURES.....	8
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	9
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	9
2.2	REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)	9
2.3	PLAFONDS (sauf peintures)	10
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	10
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE.....	11
2.6	MENUISERIES INTERIEURES.....	11
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	12
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	12
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	13
3	ANNEXES PRIVATIVES	18
3.1	LOCAL VELOS	18
3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS (<i>PARKING HORS DE L'EMPRISE DU BATIMENT</i>).....	19
3.3	PARKINGS EXTERIEURS.....	20
3.4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES DU PARKING.....	20
4	EQUIPEMENTS GENERAUX	21
4.1	ASCENSEURS D'ACCES AU PARKING.....	21
4.2	TELECOMMUNICATION	21
4.3	ALIMENTATION EN EAU.....	21
4.4	ALIMENTATION GAZ.....	21
4.5	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	21
4.6	ALARMS TECHNIQUES	22
5	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS.....	22
5.1	VOIRIE ET PARKING.....	22
5.2	CIRCULATIONS DES PIETONS	22
5.3	ESPACES VERTS.....	22



5.4	AIRE DE JEUX.....	23
5.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	23
5.6	CLOTURES	23
5.7	RESEAUX DIVERS.....	24

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DU PARKING et de la MAISON

1.1 INFRASTRUCTURE

Les maisons jumelles sont implantées sur pleine terre et peuvent bénéficier de places de parkings situées dans un parking accessible par l'extérieurs, en infrastructures.

1.1.1 Fouilles :

Fouilles en pleine masse avec évacuation des terres excédentaires.

1.1.2 Fondations :

Les fondations de tous les ouvrages des bâtiments seront réalisées conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.1.3 Plancher bas sous-sol :

Dallage du parking en béton armé, aspect surfacé réalisé conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

Dallage du RDC des maisons sur pleine terre en béton armé réalisé conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs des sous-sols :

1.2.1.1 Murs périphériques du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé conformément à l'étude de structure.

Protection étanche appliquée sur les murs enterrés autres que ceux réalisés par projection de béton directement contre terre si prescrite par le géotechnicien.

Finition : béton brut

1.2.1.2 Murs de refends du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé, épaisseur suivant l'étude de structure.

Finition : béton brut.

1.2.2 Murs de façades :

Suivant l'étude de structure les murs, les allèges et les trumeaux seront réalisés en maxi brique de terre cuite d'épaisseur adaptée.

Suivant les résultats de l'étude thermique, les murs recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur ou à l'extérieur même si la représentation graphique ne figure pas ou diffère du plan de vente.

Revêtements de façades suivant plans architecte :

- Maxi brique apparente ou équivalent selon permis de construire

1.2.3 Murs pignons :

Dito 1.2.2

1.2.4 Murs mitoyens :

Murs réalisés en maçonnerie parpaing, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.5 Murs extérieurs divers :

Dito 1.2.2

1.2.6 Murs de refends :

Murs réalisés en béton armé, ou maçonnerie parpaing, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

Sans objet.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants :

Plancher en bois à solives apparent suivant détails architecte.

Elles recevront dans les logements une chape sèche avec interposition d'un résilient acoustique.

Un ravaillage est prévu pour le passage des réseaux selon détails architecte.

1.3.2 Plancher sous terrasse :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront une isolation suivant l'étude thermique.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :

Idem 1.3.1.

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront au droit des logements une isolation disposée au-dessus et/ou au-dessous des planchers suivant les études thermiques et acoustiques

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales :

Cloisons à ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre, d'une épaisseur totale de 72 mm.

Mise en œuvre de laine de verre entre les plaques de plâtre.

Les joints entre les panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service :

Dito 1.4.1 avec parement hydrofuge au droit des cloisons soumises aux projections d'eau.

1.5 ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE

1.5.1 Escaliers d'accès aux paliers d'étages :

Escaliers des maisons seront en bois massif de configuration 1/4 tournant ou demi tournant volées droites tournant mis en œuvre de dalle à dalle en comprenant les revêtements de sol.

Détails voir 2.6.8

1.5.2 Escaliers d'accès au sous-sol (accès extérieur) :

En béton armé, de type droit ou hélicoïdal tournant simple ou double, avec marches et contremarches dressées pour recevoir une peinture de sol. Les escaliers seront désolidarisés des structures verticales.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée :

Sans objets.

1.6.2 Conduits de ventilation :

La ventilation des logements sera de type mécanique contrôlée (VMC) simple flux individuel. Les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides seront raccordées aux conduits métalliques galvanisés placés à l'intérieur des gaines techniques des logements. Les caissons d'extraction seront placés au plafond de SDE au dernier niveau.

1.6.3 Conduits d'air frais :

Selon les locaux les conduits d'air frais seront métalliques ou maçonnés.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie :

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie collective :

Ventilation naturelle suivant réglementation

1.6.6 Ventilation des parkings :

Conduits maçonnés avec ventilation naturelle ou mécanique suivant réglementation en vigueur

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales :

Les chutes d'eaux pluviales des toitures seront en zinc ou PVC et disposées en gaines techniques et/ou en façades.

Pour les balcons, loggias et terrasses, les évacuations seront de type « trop-plein » ou descentes en zinc.

1.7.2 Chutes d'eaux usées et eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées et eaux vannes seront en PVC. Une trappe de visite sera prévue sur chaque gaine et à chaque niveau exceptée contrainte technique particulière.

1.7.3 Canalisations en sous-sol et sous dallage :

Les canalisations en sous-sol seront en PVC. Elles chemineront en apparent et pourront transiter par les parties privatives (cave, place de parking, boîte).

Les réseaux sous dallage seront en PVC.

1.7.4 Branchements aux égouts :

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public conformément à la réglementation et aux exigences du concessionnaire.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

Charpente : En bois, fermettes industrielles ou traditionnelles.

Couverture : en zinc selon plans architecte.

Le plafond sous charpente sera réalisé en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique ou en plancher béton.

1.8.2 Etanchéité et accessoires :

1.8.2.1 Terrasses inaccessibles :

Sans objet.

1.8.2.2 Terrasses accessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de locaux chauffés. La protection de l'étanchéité sera assurée par des dalles bois sur plots..

1.8.2.3 1.8.2.3.Terrasses Jardins à RDC :

Etanchéité par complexe multicouches type Graviphane auto protégé y compris les relevés sur façades.

1.8.3 Souches de désenfumage, ventilation et conduits divers :

Sans objet.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Choix des matériaux dans la gamme « INSPIRATION » d'Icade Promotion

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :

Revêtement parquet contrecollé ESSENTIEL REGULAR NATUREL finition chêne de marque BERRY ALLOC, collé sur la chape acoustique avec plinthes en bois peint hauteur 10 cm. Ou parquet Massif TRADI DECO 70 de chez compagnie française du parquet.

Barre de seuil ou cornière d'arrêt aux changements de nature de revêtements de sols.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides :

2.1.2.1 Cuisine, salle de bain, salle d'eau, wc

Carrelage en grès Cérame émaillé format 60X60 cm référence BETON EVOLUTION de marque ARTE ONE ou référence GALICE ou NOOBA de marque ARTE HOME ou référence KEVIN ou TECHSTONE de marque ARTE DESIGN;

ou

Carrelage en grès Cérame émaillé format 60X60 cm référence OPERA ou CAPOEIRA de marque DECOCERAM;

ou

Carrelage en grès Cérame émaillé effet bois format 15x60 cm référence GREEN de marque ARTE HOME ou format 20x60 cm référence CHILL de marque DECOCERAM ;

collé sur résilient acoustique ou sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.3 Sols des balcons et loggias :

Dalles bois posées sur plots suivant plans.

2.2 RENETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides :

Faïence murale au choix :

- Format 25x75 cm référence REPLACE de marque RAGNO. Format 30X60 référence ICEBERG de marque ARTE ONE ou référence MAGIC ou NOOBA de marque ARTE HOME ou référence TECHSTONE ou JUNO de marque ARTE DESIGN ou référence ARPEGIO de marque DECOCERAM.
- Format 60x60 référence OPERA de marque DECOCERAM

Dans la cuisine : Pas de faïence de prévue mais possibilité de prendre l'option gratuite « équipement cuisine » suivant l'art 2.9.1.1. de la présente notice.

Dans la salle d'eau et salle de bain
Sur tous les murs toute hauteur.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces :

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au paragraphe 2.5.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures :

Les plafonds seront en bois entre solives avec des faux plafonds bois ou placo ponctuellement. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.5.

2.3.2 Plafonds des séchoirs :

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias :

Sans objet.

2.3.4 Sous-faces des balcons :

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales :

Menuiseries extérieures en bois ouvrant à la française, dimensions suivant plans architectes. Double vitrage conforme aux études thermique et acoustique.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service :

Dito 2.4.1. Les fenêtres des cuisines seront de type oscillo-battant.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales :

Toutes les baies des logements seront équipées de volets bois pliables suivant plans de vente.

2.5.2 Pièces de service :

Les fenêtres et jours de souffrance en imposte des salles d'eau ou salles de bain ne seront pas occultés. Ils recevront au RDC un vitrage retardateur d'effraction ou une grille de défense métallique. Localisation suivant plans de vente.

Les fenêtres pourront être équipées de volets bois pliables suivant plans de vente.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis :

Huisseries et bâtis métalliques ou bois pour toutes les portes de chez KEYOR ou de chez HUET. Bâtis en bois ou métalliques pour les trappes de visite des gaines techniques.

2.6.2 Portes intérieures :

Portes isoplans, de hauteur standard 214 cm, alvéolaire matricée à recouvrement finition laquée usine référence ALVEO ARKOZE de marque HUET ou alvéolaire matricée à recouvrement finition pré peinte référence PREMABOIS ALVEOLAIRE type ESCALE M de marque KEYOR. Béquillage double sur rosace modèle MUZE finition CHROME VELOURS de marque VACHETTE.

Ferrage par paumelles apparentes.

Pour les portes d'accès aux WC, salles de bains, salle d'eau : bec de cane à condamnation, avec décondamnation extérieure.

Pour les portes des chambres : serrure à clé.

2.6.3 Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.4 Porte palière :

La porte d'entrée donnant sur l'extérieur seront en bois à âme pleine suivant détails de l'architecte. Béquillage double sur plaque avec protecteur de canon modèle SECUMAX ONE finition ANODINOX de chez VACHETTE ou équivalent. Ferrage par paumelles apparentes.

Serrure 5 points, classée A2P* de marque VACHETTE référence 5900 SPN1, cylindre européen VACHETTE VOLT N1 avec carte de propriété et 4 clés sur organigramme permettant également l'ouverture des portes des parties communes (accès sous-sol, local vélos, local ordures ménagères...). Seuil à la suisse en bois verni ou aluminium.

Butée de porte.

Microviseur.

2.6.5 Portes de placard :

Les portes de placards seront en panneaux agglomérés de 10mm d'épaisseur finition au choix de marque SOGAL.

Les portes de placards, dont un avec miroir, feront toute la hauteur de la pièce :

- Si largeur < 0.90m : portes battantes
- Si largeur > 0.90m : portes coulissantes

2.6.6 Portes de locaux de rangement :

Dito 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages :

Encadrements des huisseries incorporées dans le gros œuvre avec champlat sapin à peindre.

2.6.8 Escalier bois:

Escalier intérieur en bois au choix de la Maîtrise d'Ouvrage.

Les marches, limons, balustres, poteaux, paliers et fût seront en bois. Mise en place de contremarches si présence d'un local sous l'escalier suivant plan de vente. Si nécessité d'un garde-corps sur le palier d'arrivée, celui-ci sera de même composition que l'escalier.

Pose de mains courantes en bois lamellé collé suivant réglementation.

Finition par lasure.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps :

Garde-corps métalliques, finition thermo-laquée (modèle suivant plans architecte).

2.7.2 Grille de protection des baies :

Grilles métalliques finition peinte ou thermo-laquée.

2.7.3 Ouvrages divers :

Les séparatifs de balcons, loggias ou terrasses, d'une hauteur minimale de 1,80 m, seront réalisés en verre dépoli, ou en bois ou tout autre matériau conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur menuiseries extérieures bois :

Suivant plans, préparation des supports, peinture ou lasure.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections :

En cas de volets bois, application d'une lasure ou peinture.

2.8.1.3 Sur serrureries :

Application d'une protection antirouille et deux couches de peinture satinée ou thermo-laquage usine.

2.8.2 Peintures intérieures :

2.8.2.1 Sur menuiseries :

Préparation des supports, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.2.2 Sur murs :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche satinée.

2.8.2.3 Sur plafonds :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche satinée.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers :

Préparation du support, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.3 Papiers peints :

Sans objet.

2.8.4 Tentures :

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers :

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie :

Il n'est pas prévu d'équipement dans la cuisine. Attentes bouchonnées eau froide, eau chaude et évacuation.

Toutefois l'acquéreur aura la possibilité de choisir sans incidence financière l'option suivante :

- Fourniture et pose d'un évier en inox 18/10^e avec vidage à bouchon, 1 ou 2 bacs, 1 égouttoir avec réservation pour machine à laver suivant plan architecte. Cet évier sera équipé d'un mitigeur référence ULYSSE de chez IDEAL STANDARD.
- Fourniture et pose d'un meuble sous évier en panneau mélaminé blanc 2 portes sur pieds avec plinthe.
- Fourniture et pose au-dessus de l'évier de faïence blanche format 20x20 cm en crédence sur 0.60m de hauteur y compris retours si celui-ci est placé dans un angle.

Le choix de cette option devra être validée par l'acquéreur lors de l'élaboration de la fiche de choix chez **ICADE promotion**.

2.9.1.2 Appareils et mobilier :

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge :

Sans objet.

2.9.2 **Equipements sanitaires et plomberie :**

2.9.2.1 Distribution d'eau froide :

Colonnes montantes accessibles en gaines dans les maisons, réalisées en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge des propriétaires). Le réseau de distribution d'eau froide sanitaire principal à l'intérieur des maisons sera réalisé en distribution apparente (en faux plafond, plénums et gaines techniques, entre ou sous les solives bois).

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage :

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle :

L'ensemble pompe à chaleur + ballon préparateur assurera les fonctions d'eau chaude sanitaire.

Dans chaque maison, la distribution d'eau chaude sanitaire sera réalisée depuis la panoplie de comptage en placard technique sous escalier. Elle sera réalisée sous la forme d'une distribution hydraulisée incorporée en dalle (ou ravoilage), dans les cloisons, dans les plénums et gaines techniques.

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.4 Evacuations :

Chaque appareil sanitaire sera raccordé au réseau d'évacuation par un siphon. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires seront réalisées en tuyaux PVC rigide apparents.

2.9.2.5 Gaz :

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente :

Pour chaque logement : 1 branchement lave-vaisselle dans la cuisine, 1 branchement lave-linge dans la cuisine ou dans la salle de bain ou autre suivant plan de vente.

2.9.2.7 Appareils sanitaires :

- Baignoire en acrylique modèle ULYSSE chez PORCHER/IDEAL STANDARD, dimensions 170x75 cm.
- Receveur de douche acrylique référence PLENITUDE de chez ALTERNA ou receveur céramique de référence SEDUCTA de marque ALTERNA, dimension 90X90 ou 80X120cm suivant plan de vente.
- Meuble vasque suspendu avec plan vasque blanc en grès, 2 tiroirs en panneau stratifié (coloris au choix), miroir accroché rétroéclairant modèle INFINITI de marque CHENE VERT ou équivalent, largeur suivant plan de vente.
- WC suspendu modèle DAILY O sans bride de marque ALTERNA avec abattant en PVC blanc rigide.
- Lave-main modèle ULYSSE de chez PORCHER/IDEAL STANDARD suivant plan de vente

2.9.2.8 Robinetterie :

- Robinetterie vasque et lave-main : Mitigeur tête céramique référence EUROSMT de chez GROHE.
- Robinetterie douche et baignoire : Mitigeur thermostatique référence G800 COSMOPOLITAN de chez GROHE avec douchette TEMPESTA COSMO 100 3 jets de chez GROHE.

2.9.2.9 Accessoires divers :

Robinet de puisage pour jardin ou terrasse accessible ou balcon d'une surface supérieure à 10 m².

2.9.3 Equipements électriques :

2.9.3.1 Type d'installation :

L'installation sera conforme la nouvelle norme NF C 15 100.

Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

L'appareillage électrique sera de type CELIANE blanc de chez LEGRAND ou UNICA blanc de chez SCHNEIDER.

2.9.3.2 Puissance :

Selon les notes de calculs du bureau d'études.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce :

Tableau des équipements

Séjour	1 prise de courant (PC) par tranche de 4m ² avec 5 PC minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	2 prises de communication RJ45
Chambre principale	4 PC dont 1 à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Autres chambres	3 PC	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Cuisine	1 terminal pour cuisinière ou plaques de cuisson 32A 1 PC pour four 1 PC pour lave-vaisselle 1 PC pour lave-linge (pouvant être positionnée dans salle de bain suivant plan de vente) 1 PC pour réfrigérateur 4 PC à hauteur 1,20m 1 PC à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteur double	
Salles de bains et salles d'eau	2 PC pour la 1 ^{ère} SDB dont 1 à proximité de l'interrupteur 1PC par salle d'eau secondaire	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus du lavabo commandés par un interrupteur double	
WC	1 PC pour le 1 ^{er} WC du logement à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	
Entrée dégagement	- 1 PC si surface > 4m ²	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	1 détecteur de fumée dans le dégagement

2.9.3.4 Sonnerie de portes palières :

Bouton-poussoir sur le palier et sonnerie.

2.9.3.5 Domotique

Pré-équipement (câble torsadé grade 3S) dans chaque logement permettant la mise en place ultérieure de solutions domotiques composé de :

- Prises de communication suivant tableau de répartition du paragraphe 2.9.3.3.
- Tableau de communication permettant d'intégrer une box opérateur (à la charge de l'acquéreur)

Equipement domotique :

- Gateway (passerelle IP) intégrée dans une prise de courant ou dans le thermostat ou dans le tableau d'abonné
- Têtes thermostatiques connectées dans le séjour et les chambres permettant la gestion du chauffage par pièce en local et à distance via smartphone ou tablette (non fournis).
- Interrupteurs du séjour et des chambres connectées permettant l'allumage et l'extinction des points lumineux en local et à distance via smartphone ou tablette (non fournis).

Les équipements domotiques seront de marque LEGRAND / NETATMO ou SCHNEIDER.

La mise en service et l'installation de la passerelle IP et des éléments connectés ainsi qu'une formation par un prestataire spécialisé mandaté par ICADE seront effectuées un mois après la livraison sous réserve de la présence dans le logement d'une connexion internet WI-FI à la charge de l'occupant.

Cette installation permettra à l'acquéreur d'ajouter, en option d'autres fonctionnalités domotiques compatibles avec le matériel déjà installé comme l'installation vidéo, assistant vocal...

2.9.4 Chauffage / cheminées / Ventilations :

2.9.4.1 Type d'installation :

Chaque maison jumelée sera chauffée par le biais d'une pompe à chaleur.

2.9.4.2 Température garantie dans les diverses pièces par température extérieure minimale de -7° :

Conformément à la réglementation thermique en vigueur les pièces d'eau pourront être chauffées à 20° et les autres à 19°.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur :

Les puissances des appareils d'émission de chaleur seront conformes à l'étude thermique et à la note de calcul des déperditions de l'opération.

Les appareils d'émission de chaleur seront des radiateurs à eau chaude en panneau acier lisse thermo laqué blanc modèle ARTIS PLAN VERTICAL de chez DE DIETRICH ou THEMA VERTICAL de chez HM ou équivalent, équipés de robinets à têtes thermostatiques.

Dans les salles de bain et salles d'eau, il sera installé un radiateur sèche-serviette mixte de couleur blanche modèle DORIS digital de chez ATLANTIC.

Les dimensions et puissances seront conformes à l'étude thermique.

2.9.4.4 Conduits de fumée dans le logement :

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation :

L'installation d'extraction de l'air vicié comprendra un caisson d'extraction, un réseau aéraulique des bouches d'extraction dans les pièces humides des logements.

Les bouches d'extraction seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais :

Les prises d'air frais pour la ventilation seront assurées par des grilles d'entrée d'air implantées soit dans les coffres de volets roulants, soit dans les menuiseries extérieures, soit dans les murs de façade. Les prises d'air frais seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards :

2.9.5.1 Placards :

Aménagement de placard en mélaminé blanc :

- Si largeur < 1 m : tringle inox avec tablette chapelière
- Si largeur > 1 m : aménagement avec étagères, tringle inox et tablette chapelière.

2.9.5.2 Pièces de rangement (dressing) :

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications :

2.9.6.1 Radio TV :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.2 Téléphone :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.7 Autres équipements :

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 LOCAL VELOS

3.1.1 Murs et cloisons :

Peinture vinylique suivant plans archi.

3.1.2 Plafonds :

Béton brut et/ou isolation thermique.

3.1.3 Sols :

Peinture anti-poussière suivant plans archi.

3.1.4 Portes d'accès :

Porte bois ou porte métallique, finition à peindre, équipée d'une serrure à canon européen et d'un ferme-porte.

3.1.5 Ventilation naturelle :

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique :

Un point lumineux sur minuterie.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS (PARKING HORS DE L'EMPRISE DU BATIMENT)

Les places de parking ne seront pas boxées.

3.2.1 Murs et cloisons :

Murs et cloisons en béton ou maçonnerie finition brut.

3.2.2 Plafonds :

Béton brut et/ou isolation thermique suivant réglementation.

3.2.3 Sols :

Marquage au sol des emplacements par peinture.

Marquage au sol des places adaptées pour personnes à mobilité réduite par peinture.

Numérotation des emplacements au pochoir au sol ou au mur.

Dallage en béton surfacé.

3.2.4 Portes d'accès :

3.2.4.1 Portes intérieures :

Portes à âme pleine peinte avec isolation au feu conforme à la réglementation.

3.2.4.2 Porte d'accès voiture :

Porte automatique basculante ou coulissante avec tablier habillé d'une tôle d'acier thermolaquée, commandée par télécommande.

Fourniture d'une télécommande pour chaque place.

3.2.5 Ventilation naturelle :

Ventilation naturelle ou mécanique, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique :

Eclairage par tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA, dont 1/3 en allumage fixe permanent et 2/3 commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou par détecteurs de présence, et automatiquement par ouverture de la porte de parking.

Blocs de sécurité autonomes disposés suivant réglementation.

3.2.7 Recharge véhicule électrique

Les emplacements de parkings seront pré-équipés d'un fourreau ou chemin de câble en partie centrale permettant le raccordement électrique entre la place de parking et le local recevant le compteur divisionnaire suivant plan.

Le câble de raccordement, la borne de recharge et le compteur divisionnaire restent à la charge de l'acquéreur et soumis au règlement de copropriété.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sols :

Sans objet.

3.3.2 Délimitation au sol :

Sans objet.

3.3.3 Système de repérage :

Sans objet.

3.3.4 Système de condamnation de l'accès :

Sans objet.

3.4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES DU PARKING.

3.4.1 Sols des paliers et sas :

Peinture anti-poussière.

3.4.2 Murs des paliers et sas :

Application d'une peinture vinylique ou enduit bagar.

3.4.3 Plafonds des paliers et sas :

Béton brut et/ou isolation thermique en vigueur.

3.4.4 Portes d'accès :

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles et serrure bec de canne.

Quincaillerie : Ensemble sur plaque modèle MUZE de chez VACHETTE.

3.4.5 Rampe d'accès :

En béton suivant plan architecte.

3.4.6 Equipement électrique :

Eclairage tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA ou hublot LED type VOILA ACCESS de marque SECURLITE commandés par boutons poussoirs et minuterie.

4 EQUIPEMENTS GENERAUX

4.1 ASCENSEURS D'ACCES AU PARKING.

Le parking en sous-sol desservi par 2 ascenseurs dans les maisons en bandes MB1 et MB2 avec digicode ou contacteur à clé intégré dans la cabine pour accès au sous-sol et sur le palier au sous-sol.

Revêtement sol : Dito Hall d'entrée,

Revêtement mural : miroir avec revêtement PVC,

Eclairage en faux-plafond, barre d'appui, façades palières à peindre à tous les niveaux sauf RDC en inox.

4.2 TELECOMMUNICATION

Câblage complet de chaque maison en attente raccordement par Orange.

Si techniquement possible suivant les prescriptions des opérateurs, raccordement des maisons à la fibre via opérateurs téléphoniques.

4.3 ALIMENTATION EN EAU

Local d'eau prévu selon plans architectes.

4.4 ALIMENTATION GAZ

Sans objet.

4.5 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Raccordement avec coffret individuel et comptage pour chaque maison dans la gaine technique selon plan de vente.

4.6 ALARMES TECHNIQUES

A prévoir selon la réglementation (ascenseurs, VMC, relevage...).

5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS

5.1 VOIRIE ET PARKING

5.1.1 Voirie d'accès :

Voirie en enrobé ou en béton désactivé suivant plans de masse.

5.1.2 Cheminements :

Cheminements en enrobé ou en béton désactivé suivant plans de masse.

5.1.3 Parkings visiteurs :

Sans objet.

5.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

Chemins d'accès aux entrées en stabilisé, pavés pierre ou autre revêtement minéral selon plan des aménagements extérieurs.

5.3 ESPACES VERTS

5.3.1 Aires de repos :

Sans objet.

5.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs :

Plantations conformes au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

5.3.3 Engazonnement :

Conformément au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

5.3.4 Arrosage :

Prise électrique étanche et robinet de puisage si besoin pour l'arrosage du jardin (localisation suivant plan).

5.3.5 Bassin décoratif :

Sans objet.

5.3.6 Chemins :

Chemins en stabilisé suivant plan des aménagements extérieurs.

5.4 AIRE DE JEUX

Sans objet.

5.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

5.5.1 Signalisation de l'entrée :

Sans objet.

5.5.2 Eclairage des voiries :

Par bornes ou candélabres, description et localisation suivant étude d'éclairage et plans architecte.

5.6 CLOTURES

5.6.1 Sur rue :

Barreaudage rigide suivant plans de permis de construire.

5.6.2 Avec les propriétés voisines :

Panneaux de grillage rigide fixés sur poteaux ou autre matériau suivant plans de permis de construire. Certaines clôtures existantes avant la construction de l'immeuble pourront être conservées.

5.6.3 Entre jardins privatifs :

Grillage souple simple torsion d'une hauteur de 1,20 minimum doublé d'une haie végétale d'un côté suivant plan.

5.7 RESEAUX DIVERS

5.7.1 Eau :

Raccordement sur réseau public.

5.7.2 Gaz :

Raccordement sur réseau public.

5.7.3 Electricité :

Raccordement sur réseau public.

5.7.4 Postes d'incendie, extincteurs :

Les extincteurs seront disposés dans le parking du sous-sol et dans les locaux à risques suivant réglementation incendie.

5.7.5 Egouts :

Raccordement sur réseau public.

5.7.6 Epuration des eaux :

Sans objet.

5.7.7 Télécommunication :

Raccordement sur la chambre Telecom de proximité.

5.7.8 Drainage du terrain :

Conformément aux préconisations du rapport de sol.

5.7.9 Evacuation des eaux de pluie et ruissellement sur les terrains, espaces verts chemins, aires, cours et jeux :

Evacuation des eaux de pluie des cheminements et voiries en revêtement imperméable par regards à grille ou caniveaux raccordés à l'égout, suivant plans de l'architecte.

Évacuation naturelle des espaces verts et cheminements perméables par infiltration.

Raccordement sur réseau public via un système de rétention (rétention naturelle ou bassin de rétention suivant exigences du permis de construire).

Travaux modificatifs acquéreurs :



Les demandes de travaux modificatifs sont possibles jusqu'à l'ordre de service de démarrage travaux et après avis de l'architecte (étude de faisabilité). Les incidences financières sont à la charge des acquéreurs.

Pour ICADE PROMOTION

Pour le RESERVATAIRE